

Je signale en passant que les conditions ont été modifiées par la Commission dans sa décision: la durée générale, qui était de 25 ans, a été portée à 15 années pour les uns et à 20 pour les autres. Il est intéressant d'observer qu'au cours de notre histoire d'exportation du surplus de nos ressources énergétiques, nous avons considérablement réduit les conditions d'exportation, à l'avantage du consommateur canadien d'aval. Nous exportions originairement, vers 1910 ou 1911, de l'énergie hydroélectrique pour des périodes allant jusqu'à 85 ans. Nous nous rendons compte à présent qu'une période plus brève assurera une meilleure protection aux Canadiens à venir. Je note ici que la période en question est la plus courte jamais fixée dans ces décisions.

Monsieur l'Orateur, il y a abondance de ressources énergétiques au Canada. On estime, sur la base de facteurs géologiques, que les réserves canadiennes de gaz naturel s'élèvent à 725 trillions de pieds cubes. Nous devrions juger de cette décision concernant l'exportation de 6.3 trillions de pieds cubes à la lumière de ces données. Nos réserves prouvées de pétrole dépassent 10 milliards de barils et les réserves probables ont été estimées à 120 milliards de barils, dont environ 25 milliards en provenance de notre plateau continental de l'Est. De plus, les sables pétrolifères de l'Alberta contiennent des réserves estimées à 300 milliards de barils. Nous possédons 28 p. 100 des réserves mondiales prouvées d'uranium qui, grâce à la rapidité de l'avancement de la technologie deviendront un jour la principale source d'énergie pour le Canada. De plus, nous avons encore de très importantes réserves de charbon de bonne qualité dans l'Ouest du pays.

[Français]

Monsieur l'Orateur, une politique des ressources, et plus spécialement une politique de l'énergie est une question de priorités. Ces priorités peuvent changer avec le temps, mais nos lois et notre politique actuelle reflètent clairement certains objectifs nationaux de base.

Premièrement, nous encourageons la mise en valeur de nos abondantes richesses naturelles. Deuxièmement, nous cherchons à assurer aux consommateurs une variété de sources d'énergie à bon marché. Troisièmement, nous encourageons la vente de nos excédents d'énergie à l'étranger, améliorant ainsi notre balance commerciale et nos possibilités de poursuivre et même d'activer nos programmes d'exploration. Quatrièmement, nous nous préoccupons aussi de sauvegarder la sécurité nationale, tant du point de vue de la disponibilité des ressources que de la capacité de les exploiter et de les utiliser.

• (3.50 p.m.)

[Traduction]

Depuis longtemps déjà le Canada a pour politique d'exploiter et de vendre, pour le plus grand bien économique du Canada, toutes les ressources nettement excédentaires aux besoins des Canadiens. Il y a près d'une décennie, le Parlement a décidé, non pas le gouvernement, que la question de savoir ce qui est excédentaire aux besoins des Canadiens devrait être tranchée en fonction de données scientifiques, et non pas être laissée aux caprices de la politique, comme le député du Nouveau parti démocratique semblerait le vouloir.

[L'hon. M. Greene.]

Dans le cadre de cette politique, on a créé l'Office national de l'énergie en le chargeant de décider quelle part de nos ressources devait être considérée comme excédentaire. L'Office a mis sur pied un effectif de quelque 170 personnes, comprenant des scientifiques, des ingénieurs, des comptables et des économistes. Il a accès à toutes les données géologiques et scientifiques du gouvernement, comme aussi aux dossiers confidentiels de l'industrie qui ne sont pas habituellement mis à la portée du public.

En 1969, l'Office, étant au courant des faits nouveaux dans l'industrie du gaz naturel, estima que les prochaines audiences publiques sur les exportations de gaz lui fourniraient une excellente occasion de revoir les critères et pratiques appliqués dans le passé aux demandes de permis d'exportation de gaz. Il demanda donc aux intéressés de faire savoir à l'Office si, d'après eux, il devrait modifier ses critères, et, si oui, quels nouveaux critères devraient s'appliquer.

Les intéressés se sont empressés d'offrir à l'Office une foule de conseils réfléchis, constructifs et convaincants, sur les critères qui lui servent à déterminer les besoins canadiens en gaz naturel, l'ampleur des réserves qui constituent un excédent et les prix qui ont cours sur les marchés d'exportation. Ainsi, l'Office a pu profiter de conseils avertis de toutes les provinces depuis le Québec jusqu'à la Colombie-Britannique, et de tous les secteurs de l'industrie du gaz naturel, des producteurs, des compagnies de transport, des distributeurs et des consommateurs.

Les délibérations de l'Office se sont poursuivies pendant longtemps. Les premières demandes furent reçues en mai 1969 et furent examinées par l'Office jusqu'en août 1970, date à laquelle il rendit sa décision. Les audiences publiques tenues sur ces demandes eurent lieu à Ottawa et commencèrent le 25 novembre 1969 pour se terminer le 20 mars 1970, c'est-à-dire pendant 54 jours, et sont consignées sur plus de 6,000 pages de procès-verbal. Quelque 150 documents furent déposés et les instances de plus de 40 parties furent écoutées. Le résultat des délibérations de l'Office de l'énergie figure dans son rapport au gouverneur en conseil, daté d'août 1970, dont les députés ont certainement pris connaissance. C'est un document particulièrement instructif pour quiconque désire vraiment comprendre l'économie de nos ressources en gaz naturel et veut contribuer de façon positive plutôt que par avantage politique à la politique canadienne du gaz naturel. Sur la base de cette expertise et de ces renseignements, l'Office national de l'énergie a pu établir que les 6.3 trillions de pieds cubes excédaient les besoins canadiens, et pouvaient donc être exportés.

Il est possible qu'existe quelque part un groupe également compétent de scientifiques disposés à contester les conclusions de l'Office national de l'énergie à cet égard. Dans ce cas, leurs conseils seraient bien accueillis du gouvernement. Seuls des faits et des chiffres nous intéressent et non pas des conclusions erronées, fondées sur une enquête superficielle et des faits tronqués et manipulés de telle façon à exciter les passions d'un chauvinisme étroit et démagogique. La témérité du chef du NPD me frappe passablement quand il déclare que l'Office national de l'énergie a tort. Ses déclarations sont tout à fait catégoriques. Il ne cite aucune autorité scientifique, mais seulement la justesse de son jugement infaillible pour aboutir à cette conclusion.